**Décision concernant les Lignes directrices pour la Création (3H)**

L'autorité responsable de la communauté (conseil de paroisse, conseil d’Église, conseil des Anciens, direction ou organisme responsable) a adopté les Lignes directrices pour la Création ci-jointes et les a portées à la connaissance de ses membres.

Organe responsable:

Date:

Signature du/de la président(e) :